



#PaysApprentis

Communiqué de presse

## Aide à la mobilité au service des apprentis du Paysage La 12<sup>e</sup> édition de Pays'Apprentis est lancée !

Paris, le 16 octobre 2023 - L'Union Nationale des Entreprises du Paysage (Unep) et les Organisations Syndicales de Salariés reconduisent pour la 12<sup>e</sup> année, Pays'Apprentis. Ils ont imaginé ce dispositif d'aide à la mobilité, géré avec le concours du Groupe AGRICA, pour manifester leur solidarité et leur soutien aux apprentis de la branche du Paysage.

Grâce à l'implication des entreprises du secteur et des centres de formation d'apprentis (CFA), plus de 20 000 apprentis ont déjà bénéficié de cette aide financière pour faire face aux coûts liés à leur mobilité.

### ▪ UNE AIDE FINANCIÈRE ENTRE 200 ET 600 €

Pays'Apprentis est réservé aux apprentis des entreprises du Paysage qui entrent dans l'année de validation de leur diplôme.

L'aide est comprise entre 200 et 600 euros, selon la distance entre le centre de formation et le lieu d'apprentissage.

L'apprenti doit être affilié à la MSA ; l'entreprise d'accueil doit également être affiliée à la MSA et à l'institution de prévoyance recommandée par les partenaires sociaux : AGRIPRÉVOYANCE.

### ▪ DES DÉMARCHES FACILITÉES – FORMULAIRE 100 % DIGITAL

Le formulaire de demande d'aide Pays'Apprentis est accessible sur la page d'accueil du dispositif [www.groupagric.com/action-sociale/paysapprentis](http://www.groupagric.com/action-sociale/paysapprentis). Il est co-signé (apprenti, employeur et CFA) via la signature électronique et permet désormais la transmission des pièces justificatives dématérialisées.

Les demandes Pays'Apprentis peuvent aussi être adressées par mail ou par courrier.

### ▪ UN CONTACT PAYS'APPRENTIS EN CAS DE BESOIN

Pour toute question relative au dispositif Pays'Apprentis, le demandeur peut envoyer un courriel à [paysapprentis@groupagric.com](mailto:paysapprentis@groupagric.com). À partir du 4 novembre, il pourra également joindre un interlocuteur par téléphone, du lundi au vendredi, aux numéros 01 71 21 87 25 ou 01 71 21 88 60 (prix d'un appel local).

### ▪ UN KIT DE COMMUNICATION À DISPOSITION

Pour informer ses apprentis, les entreprises et CFA peuvent télécharger le kit de communication (affiche, dépliant, formulaire) sur les sites suivants :

- [www.groupagric.com/action-sociale/paysapprentis](http://www.groupagric.com/action-sociale/paysapprentis)
- [www.lesentreprisesdupaysage.fr](http://www.lesentreprisesdupaysage.fr).

### Contact Presse

Claire Cesbron  
Groupe AGRICA  
Tél : 01.71.21.53.07

E-mail : [communication@groupagric.com](mailto:communication@groupagric.com)

